



Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :
A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2°.
A Paris, M. Pl. Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2° étage.

Lyon, 12 juillet.

Le *Courrier de Lyon* daigne enfin répondre aujourd'hui à la note par laquelle nous l'avons invité à s'expliquer sur les articles du *Garde National* de Marseille, où, par une confusion d'hommes et de dates, on démontrait que le *National* est un renégat politique. Mais, comme tous les gens embarrassés de se justifier, il se tire d'affaire en accusant lui-même. Nous lui reprochions d'être de mauvaise foi dans ses attaques contre le *National* ; il ne trouve pas d'autre excuse que de nous attaquer nous-mêmes en nous reprochant d'être, comme le *National*, un renégat de la monarchie.

Ainsi, nous voilà réduits à nous défendre contre le just-milieu, et à prouver devant lui la loyauté de nos convictions. C'est un rôle neuf et que nous trouvons assez piquant. C'est de la prison, où nous sommes pour tout autre chose que de la souplesse politique, que nous devons aujourd'hui démontrer la sincérité et la fermeté de nos croyances à des gens qui, depuis trois ans, exploitent tous les abus qu'ils ont combattu pendant quinze années.

Justifions-nous donc puisque le *Courrier* le veut.

Le *Courrier* cite, avec un ton de triomphe, un passage de la profession de foi que le rédacteur actuel du *Précurseur* a publiée en prenant (le 18 novembre 1831) la direction de cette feuille. Ce passage prouve que nous regardions alors la monarchie représentative comme un régime qui pouvait nous conduire à un progrès politique défini dans d'autres endroits de cette profession de foi. Il dit même, et le *Courrier* a cru faire là une trouvaille qui nous couvrirait de confusion, il dit que celui qui écrit l'article a travaillé quelque peu aux événements qui ont amené le duc d'Orléans sur le trône, et que si l'élection était à refaire, il ne désirerait pas un autre choix. Enfin, ce passage dit que l'auteur de l'article ne tien pas au mot de *république*.

Nous sommes fâchés que le *Courrier de Lyon* ne lise pas le *Précurseur* avec plus d'attention ; car si nous avions mérité l'honneur d'une lecture suivie, nous ne serions pas obligés de répéter aujourd'hui des choses que nous avons déjà dites cent fois.

Nous ne faisons nulle difficulté de déclarer que nous avons été après juillet fort dévoués à la monarchie nouvelle. Bien loin de rougir de nos convictions de ce temps-là et de chercher à les faire oublier, nous les avons souvent rappelées comme une preuve de notre loyauté, et le jour même où nous avons déclaré nous séparer du régime actuel, nous avons reporté les souvenirs de nos lecteurs à l'époque où nous nous portions défenseurs ardents de ce régime. Le *Courrier* n'a pas remarqué que dans la note même à laquelle il répond et qui a trois jours de date, nous avons dit les mêmes choses en d'autres termes. — Ainsi le *Courrier* ne peut nous causer à nous aucune confusion, et au public aucune surprise, en reproduisant les termes d'une profession de foi monarchique, datée de deux années en arrière. Tout le monde sait et nous ne cachons à personne, que nous avons vu avec grand plaisir la révolution de juillet aboutir à une royauté

élue qui devait être entourée d'institutions républicaines, à la royauté confiée à un prince qui avait alors Lafayette, Laffitte et Dupont (de l'Eure) pour garans et pour amis.

Le *Courrier* veut-il que nous le mettions plus à l'aise encore ? — Nous lui dirons que si la révolution de juillet était à refaire, nous ne souhaiterions pas qu'elle eût une autre issue que la monarchie héréditaire, et véritablement puisqu'il fallait un être royal pour occuper le trône, d'après les théories constitutionnelles répandues sous la restauration, nous ne voyons pas quel meilleur choix on pourrait faire qu'un homme tel que le duc d'Orléans, dont on vantait les vertus privées et qui se présentait appuyé de pareils amis et de promesses solennelles.

Enfin faut-il aller plus loin ? Nous dirons au *Courrier* que malgré la douleur que nous causent les infamies dont on a déshonoré notre politique au-dehors, et le sang qu'on a versé à l'intérieur, nous ne sommes point du tout fâchés que les choses aient tourné comme nous les voyons. Si la république eût été proclamée le lendemain de la révolution, nous sommes convaincus qu'elle aurait fondé partout le plus pitoyable système d'aristocratie bourgeoise et le plus inepte gouvernement que pût avoir la France.

En effet, le parti qui avait une influence officielle et nominale dans les affaires au moment de la révolution, c'est celui des 221, c'est la bourgeoisie. La bourgeoisie venait de triompher par le peuple et la jeunesse : elle aurait travaillé à consolider et à perpétuer son empire ; et l'institution républicaine n'eût dominé le pays qu'au profit d'une petite aristocratie de bourgs et de villages, qui aurait immobilisé pour long-temps toute idée de progrès. Il a donc été très-utile que la monarchie fit sa dernière expérience avec la bourgeoisie, et que ces deux privilèges finissent de s'user ensemble.

La révolution de juillet d'ailleurs ne pouvait avoir la république pour résultat logique. La restauration qui venait d'être renversée ne représentait pas le principe de l'hérédité royale, mais celui de la légitimité, c'est-à-dire du pouvoir non délégué, antérieur et supérieur à la nation elle-même ; la restauration en effet sortait de Leipsick et de Waterloo et ne venait ni directement ni indirectement du peuple. — Ce principe une fois battu, il s'en présentait un autre, celui de l'hérédité par une délégation populaire. Il a fallu faire l'expérience de celui-là et le vaincre avant de passer à l'application du principe de la souveraineté populaire dans toute sa latitude, c'est-à-dire à une constitution faite par le peuple et modifiable par le peuple à chaque instant de son existence. — C'est cette expérience que nous faisons aujourd'hui et qui n'était pas faite en 1830.

En 1830, il y avait encore dans le monde politique le plus élevé, une foule d'hommes qui n'étaient pas suffisamment connus, et qui le sont aujourd'hui : il fallait en faire l'épreuve : elle est faite.

Quand nous disons que la nation devait en 1830 passer par toutes ces expériences, nous ne prétendons pas créer une exception pour nous, et nous ayons très-volontiers que nous étions de ceux qui avaient besoin de cette leçon des faits.

Nous avons accepté avec franchise, avec joie la royauté

nouvelle, parce que nous la croyions propre à nous conduire paisiblement à des progrès populaires qui ont toujours été invariablement notre but. La forme du gouvernement, monarchie ou république, n'est jamais qu'un moyen ; le but du gouvernement est tout autre chose. Eh bien ! ce que nous voulions comme but en 1830, nous le voulions déjà en 1828 ; nous le voulions encore en 1833, et nous défions qu'on nous mette sur ce point en contradiction avec nous-mêmes. Seulement nous voulions atteindre ce résultat par des voies que nous jugions bonnes et que l'expérience a prouvé conduire à des résultats tout contraires.

Cette erreur, cette confiance malheureuse dans le gouvernement du 7 août, qui nous fut commune avec tant d'hommes, désabusés maintenant comme nous, est l'accusation la plus forte qu'on puisse porter contre le régime actuel, et c'est en même temps un fait dont les républicains comme nous doivent s'honorer. Ce fait prouvera notre loyauté et le machiavélisme de ceux qui se sont emparés de la révolution.

Tant que ces républicains ont pu conserver l'espoir d'obtenir de la royauté nouvelle ce que la royauté avait promis, ils l'ont soutenue comme nous l'avons fait, tout en la conseillant ; quand la royauté s'est moquée de ses promesses d'institutions républicaines, quand elle a chassé les hommes qui lui avaient servi de parrains dans son baptême révolutionnaire de l'Hôtel-de-Ville, quand elle a eu brisé la charte en juin 1832, quand elle a recouru à la mesure la plus monstrueuse du règne de Charles X, la mise en état de siège de Paris, quand elle a livré les citoyens aux conseils de guerre ; quand elle s'est acharnée sur la presse qui l'avait créée et défendue dans ses premiers jours, alors toute espérance a dû abandonner ces premiers et sincères amis du régime nouveau. Ils voulaient bien appuyer une royauté progressive qui aurait travaillé à éclairer le peuple, en améliorant son état matériel, à étendre peu à peu l'exercice des droits politiques, à protéger la liberté de la presse, à perfectionner le jury et toutes les institutions déjà ébauchées ; une royauté qui aurait propagé en Europe l'esprit français et secondé partout le progrès des peuples. Mais soutenir une royauté qui faisait tout le contraire, qui concentrait les pouvoirs plus que ne l'avait fait la restauration ; qui réédifiait toutes les ruines du passé ; mais donner la main à la sainte-alliance pour écraser les peuples, voilà ce que nul de nous n'a voulu.

Il a fallu se séparer d'un régime qui avait donné tant d'espérances. Il a fallu, non pas chercher à le renverser, mais travailler à préparer la nation à un régime meilleur.

C'est la mission que nous nous sommes donnée. Les gens du 7 août se moquent de nous, parce que nous avons cru bêtement aux institutions républicaines de la monarchie : ils ont raison ; mais il y a un proverbe qui nous console : nous espérons rire les derniers. Ans. P.

Industrie Lyonnaise.

Le *Journal du Commerce* de Lyon revient aujourd'hui sur ce sujet et répond à un article, dans lequel nous cherchions à justifier des vues d'organisation nouvelle de la fabrique, dont nous avons réclamé la propriété et la res-

prits, la banque avait voulu gagner du temps, en faisant ses paiements en argent blanc ; mais, en 1825, elle payait en or, et même, afin d'accélérer ces paiements, on ne comptait plus les pièces, on les délivrait en petits sacs contenant 25 souverains chacun. Et cependant, depuis le mois de février 1797, la banque n'avait jamais eu à répondre à autant de demandes d'or qu'en décembre 1825.

En comparant ces deux époques, nous trouvons que, dans la première, la banque diminuait ces escomptes et restreignait l'émission de ses billets, par la crainte d'épuiser sa réserve, tandis que, en 1825, elle continuait hardiment les uns et les autres.

AVANCES DE LA BANQUE AU GOUVERNEMENT. — Les avances que les directeurs de la banque ont faites au gouvernement sur leur capital disponible, étaient, il y a cinquante ans, de 8,000,000 liv. sterl. Elles continuèrent à s'accroître pendant les années suivantes et surtout dès que la banque fut affranchie de l'obligation de payer en argent, en 1797. Après cet événement remarquable la dette du gouvernement envers la banque monta jusqu'à 14,000,000 sterl. (350 millions de fr.) ; elle se maintint à ce chiffre pendant la guerre, et aujourd'hui, elle le dépasse considérablement, en raison de ce que, en temps de paix, la banque d'Angleterre abandonne aux banquiers particuliers l'escompte des effets de commerce, pour placer ses capitaux dans les valeurs du gouvernement.

Voici les récapitulations de ces avances pendant les dernières années.

TERME MOYEN DES AVANCES FAITES AU GOUVERNEMENT SUR DÉPÔTS DE BILLETS DE L'ÉCHIQUEUR (bons du trésor).		
Depuis	1797 — 1807	14,000,000 sterl.
id.	1807 — 1817	22,000,000
id.	1817 — 1827	19,000,000
id.	1827 — 1832	10,000,000

On voit que les avances faites par la banque au gouvernement ne sont pas moins considérables en temps de paix qu'en temps de guerre, mais le taux de l'intérêt diffère essentiellement, puisque, au lieu de 5 %^o, les billets de l'échiquier ne portent plus que 2 1/4 %^o. La banque pourrait obtenir un intérêt un peu plus éle-

BANQUE D'ANGLETERRE.

ESCOMPTE DES EFFETS DE COMMERCE.

La banque a prêté au gouvernement, tant son capital permanent que les sommes successivement prélevées sur ses actionnaires. Ces avances réunies constituent une dette totale de 14,686,800 l. sterl. (367,170,000 fr.) portant, depuis l'année 1755, un intérêt moyen de 3 p. % par an. Les directeurs de la banque n'ont à s'occuper de cette somme que pour en recevoir les intérêts des mains du gouvernement et les répartir entre leurs actionnaires : ce fonds peut donc être appelé la partie fixe du capital de la banque. Il n'est remboursable que lorsqu'il y aura expiration, sans renouvellement, de la charte de la banque.

Le capital disponible de la banque est plus considérable que son capital permanent ; il se compose ;

De la valeur des billets de banque émis ;

Du montant des dépôts effectués par le gouvernement et par les particuliers ;

Enfin, des bénéfices réalisés et non répartis entre les actionnaires.

Ces trois espèces de valeurs constituent le capital administré par les directeurs de la banque, et dont une partie est représentée par des espèces en caisse, et la plus grande action, par des valeurs produisant intérêt plus que les billets de l'échiquier (bons du trésor) et par des effets de commerce. Le terme moyen annuel des effets de commerce escomptés par la banque a beaucoup varié.

En 1809 et 1810, elle en a escompté pour l'énorme somme de 17 millions sterl. (415 millions de France). Durant les six dernières années, c'est-à-dire depuis 1827 jusqu'à ce jour, ces escomptes ne se sont élevés annuellement qu'à la somme, comparativement très-minime, d'un million et demi sterling (35 millions 500 mille francs). La diminution de ces escomptes depuis la paix est une conséquence de l'abondance des capitaux chez les banquiers particuliers et du prix auquel ils les prêtent ; prix qui est toujours au-dessous de l'intérêt exigé par la banque d'Angleterre.

Cependant, durant le cours des trois dernières années, la banque

est venue largement au-devant des besoins du public, en faisant, dans les intervalles de gêne et de la rareté du numéraire, des avances sur dépôt de billets de l'échiquier, de lettres de change et autres sécurités, et en reprenant ensuite les sommes avancées, dès que l'argent est redevenu plus commun, soit par la répartition des dividendes, soit par le paiement des intérêts de la dette, ou toute autre cause. Ce système, suivi dans les trois mois, a constamment produit d'heureux résultats. Le prix de l'escompte demandé par la banque, pour ces secours temporaires, a varié de 3 à 4 p. %^o, suivant le taux de l'intérêt sur la place. Les personnes qui les réclament sont, en général, des négocians ou des courtiers.

INTERVENTION DE LA BANQUE DANS LES CRISES FINANCIÈRES. — Les directeurs de la banque d'Angleterre, se considérant comme obligés d'intervenir dans les momens de détresse, et de secourir le public, au risque même de commettre, jusqu'à un certain point, les intérêts de l'établissement, ont, dans différentes circonstances et particulièrement pendant la panique de 1825, émis du papier pour des sommes considérables, afin de prévenir la ruine des maisons particulières. Par exemple, le 3 décembre 1825, le montant des billets de la banque d'Angleterre en circulation, n'était pas de 17,509,000 liv. sterl. (437 millions de fr.), tandis que le 25 du même mois il excédait 25,500,000 liv. sterl. (637 millions de fr.) Cet accroissement subit fut la conséquence d'une émission de 8,800,000 sterl. de billets de banque, en faveur des négocians qui voulurent faire escompter leurs effets de commerce, et des banquiers qui demandèrent des avances sur dépôt de lettres de change, contrats ou autres valeurs.

On conçoit que dans ces momens d'alarme nuls billets n'avaient de cours, excepté ceux d'un établissement aussi inébranlable que la banque d'Angleterre. Aussi fut-elle obligée d'en émettre pour des sommes considérables, afin de remplir le vide causé tant par le discrédit des banques provinciales que par l'accapement de l'or dont les peureux veulent toujours se sentir dans de semblables circonstances. Dans un seul jour la banque d'Angleterre escompta 4,200 effets de commerce.

Dans une crise antérieure, en 1745, lorsque le prétendant marchait sur Londres et que la peur s'était emparée de tous les es-

ponsabilité. Après avoir rapporté un passage de notre article, le *Journal du Commerce* ajoute :

« Je ne sais si je me trompe, mais je n'ai pas trouvé dans les lignes du *Précurseur* cette netteté de vue qui préside ordinairement à sa rédaction. Il y a quelque chose de vague, d'indéfini, d'inarrêté dans ses moyens d'organisation nouvelle de la fabrique. Le *Précurseur*, comme tous les esprits éclairés et impartiaux, a reconnu le mal; mais où est le remède qu'il propose ? »

« Selon lui, il est très-vraisemblable que la classe des petits fabricans disparaîtra, et il est très-peu important que beaucoup de chefs d'atelier actuels deviennent de petits fabricans. Ce qui revient absolument à ce que j'avais dit, qu'en adoptant le projet du *Précurseur*, l'industrie lyonnaise se concentrerait entre les mains de quelques hommes riches. »

« J'avais dit que, pour organiser plus simplement la fabrique, il fallait supprimer, ou la classe des fabricans, ou celle des chefs d'atelier; le *Précurseur* reconnaît la nécessité de cette simplification et il ajoute : *Ce ne sont pas les chefs d'atelier qui seraient supprimés si la fabrique de Lyon était ramenée à une organisation plus simple; car ce sont là précisément les producteurs les plus actifs et les plus indispensables.* Ce serait donc la classe des fabricans; et pourtant il dit peu de lignes après : *Ce qui est important, c'est que ceux qui coopèrent à la production, fabricans et chefs d'atelier, y trouvent des bénéfices suffisants pour satisfaire à tous leurs besoins relatifs.* D'où il résulte nécessairement que le *Précurseur* sent l'impossibilité actuelle de supprimer ce qu'il avait si bien nommé un *agent sans action*, et dans ce cas que devient cette simplification d'organisation de la fabrique, qui devait permettre de diminuer les frais de production, s'il faut, pour les fabricans et les chefs d'atelier, des bénéfices suffisants pour satisfaire à tous leurs besoins relatifs ? »

« Il est vrai qu'en terminant, le *Précurseur* indique, comme solution du problème, une association entre les fabricans et les ouvriers, c'est-à-dire entre les travailleurs de divers degrés, produisant à meilleur marché et avec des débouchés plus assurés. Dans ce projet les chefs d'atelier disparaissent, par erreur sans doute, puisque le *Précurseur* les a considérés comme les producteurs les plus actifs et les plus indispensables. Je les y replacerai donc; et l'association existera entre les fabricans, les chefs d'atelier et les ouvriers. Mais alors il faudra encore pour chacun d'eux des bénéfices suffisants pour satisfaire à leurs besoins relatifs. De cette nouvelle combinaison il pourrait peut-être résulter un partage plus juste des bénéfices entre divers associés, mais, à coup-sûr, il n'en résulterait pas économie dans la production. »

« Malgré la réponse du *Précurseur*, ma première objection est donc restée entière; les obstacles qui s'opposaient à l'exécution du projet n'ont point été vaincus. Dans ma prochaine lettre, je continuerai l'examen de l'article du *Précurseur*: heureux si j'y trouve la solution d'une difficulté que je crois insurmontable. »

Nous avons voulu citer tout entière la réplique de notre confrère, parce qu'en une matière si importante, lorsqu'on a le bonheur rare de rencontrer un adversaire d'aussi bonne foi que le *Journal du Commerce*, il est essentiel que le même public entende toutes les raisons de part et d'autre, et ne prononce que sur une information complète.

Puisque le *Journal du Commerce* n'avait pas compris nos idées, il était difficile qu'il les combattit; aussi les objections qu'il renouvelle aujourd'hui tombent-elles à faux pour la plupart, et ne s'appliquent-elles réellement pas à nos vues.—Pour éviter à l'avenir un semblable malentendu, pour donner à la discussion des bases précises, enfin pour appeler sur un plan qui doit être appliqué l'examen et la sanction d'une critique loyale et par conséquent utile, nous allons exposer de nouveau ce plan, bon ou mauvais, tel que nous l'avons conçu.

La fabrique de Lyon, qui opère sur un certain nombre d'objets différens, se compose d'un nombre beaucoup plus considérable de maisons, qui toutes ont un capital dont l'intérêt doit être payé, des frais de bureaux, de loyer, de

magasins, de levées personnelles pour leurs chefs respectifs, d'appointemens de commis et de garçons de peine, de patente, etc.—C'est quand tous ces frais ont été prélevés sur les produits de chaque entreprise, que le fabricant trouve ce qu'on nomme proprement ses bénéfices et l'ouvrier son salaire.

Qu'une maison fasse beaucoup ou peu d'affaires, il faut que ses produits couvrent toutes ses dépenses, et l'on conçoit que toutes sont prises en déduction des bénéfices du chef et du salaire de l'ouvrier.

On conçoit de plus que toutes s'appliquent en accroissement du prix de vente de la marchandise, de telle sorte que si l'on pouvait, par un moyen ou par un autre, les diminuer de moitié, il arriverait ou que le prix des marchandises diminuerait d'autant et que les fabricans de Lyon se présenteraient sur les marchés avec d'autant plus d'avantage en face des produits étrangers, et par conséquent qu'ils vendraient beaucoup plus, ou que les bénéfices nets des ces fabricans et les salaires des ouvriers, si le prix des marchandises restait le même, s'augmenteraient de tout ce qui aurait été réduit dans les frais d'exploitation.

Nous appellerons *frais d'exploitation* les dépenses générales dont nous avons parlé tout-à-l'heure, et qui doivent être distinguées des *frais de fabrication*, lesquels sont en proportion de la quantité des marchandises fabriquées. Il est important d'établir cette distinction entre les *frais généraux d'exploitation* et les *frais de fabrication*, car c'est sur elle que s'appuie notre système tout entier.

On comprend facilement que plus le nombre des maisons de fabrique s'augmente, plus la masse des frais d'exploitation s'accroît, en sorte que si le nombre des entreprises doublait, sans que la masse des marchandises fabriquées et vendues s'augmentât, il arriverait l'une de ces trois choses: ou les marchandises paraîtraient sur les marchés avec un prix double et conséquemment avec un désavantage double en face des concurrences étrangères; ou si les prix de vente restaient les mêmes, les bénéfices des fabricans seraient diminués de moitié, ou les salaires des ouvriers (chefs d'atelier et compagnons) réduits dans la même proportion.

C'est en effet à l'extrême multiplication des entreprises depuis quelques années qu'on doit attribuer l'état de gêne de toutes les parties de la fabrique; il faut ajouter que presque toutes ces entreprises opérant sur de petits capitaux, la masse des frais d'exploitation s'est accrue dans une proportion tout-à-fait démesurée avec les produits de la fabrique et avec les bénéfices que ces produits comportent vis-à-vis de concurrences étrangères de jour en jour plus redoutables. Ainsi ce n'est pas sans raison qu'on a imputé en partie aux *petits fabricans* le malaise de notre industrie. La vérité est que la création de cette foule d'entreprises fondées sur de mauvais calculs, et la concurrence qui a dû en résulter ont amené la fabrique à la situation contre nature d'où est résultée la catastrophe de novembre, les fabricans ne pouvant pas accroître le salaire aux prix où ils étaient forcés de livrer leurs produits et les ouvriers ne pouvant vivre avec ce salaire.

Si notre raisonnement est juste jusqu'ici, il en sort cette conséquence rigoureuse, que l'un des moyens de relever la fabrique de Lyon dans toutes ses parties, c'est de réduire le plus possible la masse des frais d'exploitation, en diminuant le nombre des entreprises. Il y a certainement d'autres moyens encore qui peuvent être ajoutés à celui-ci, par exemple quelques modifications au tarif des douanes; le changement complet du tarif des octrois, l'abolition de la loterie, l'assimilation des maisons d'ouvriers aux manufactures pour l'impôt des portes et fenêtres, etc. Mais ce n'est pas de ces mesures qu'il s'agit ici, et nous devons nous occuper exclusi-

vement du bien qui peut résulter d'une amélioration dans l'organisation de la fabrique.

Nous avons besoin de rappeler encore une fois que la question, telle que nous la posons, n'est pas une thèse en faveur des fabricans, ou en faveur des ouvriers, mais une thèse lyonnaise. La question est de conserver à Lyon sa belle et riche industrie, de faire que ses produits puissent lutter par le bon marché contre toutes les concurrences étrangères, comme ils l'emportent sur elles par la perfection de la fabrication. La question est enfin de faire qu'avec ce bon marché les bénéfices qui résultent de la vente deviennent plus considérables et se divisent ensuite équitablement entre les capitalistes, les fabricans et les ouvriers.

Si le nombre des entreprises est jugé trop grand, il est impossible de procéder par voie de suppression à l'égard de celles qui doivent disparaître: il faut qu'elles continuent à subsister aussi long-temps qu'elles trouveront des élémens de vie; mais en même temps il est permis d'aviser à une meilleure réorganisation; c'est plus qu'un droit, c'est un devoir pour quiconque a compris le danger de cette multitude, vivant au jour le jour sur des chances lointaines et variables de ventes sans garantie; pour quiconque a senti, même au milieu des jours de notre prospérité industrielle, son cœur se serrer à l'idée des souffrances qui peuvent, d'un instant à l'autre, tomber sur cette foule laborieuse qui a fait preuve d'un si beau courage et d'une si haute moralité.

C'est sur ce point que nous apportons des idées que nous donnons, non pas pour parfaites, mais pour consciencieuses; non pas pour inattaquables, mais pour inattaquées jusqu'ici par un raisonnement calme et de bonne foi.

Nous supposons que le nombre des genres, fabriqués à Lyon, soit de quarante par exemple.

Nous demandons: 1° que des capitaux soient apportés en commandite pour la fondation de quarante maisons d'importance différente, mais d'organisation semblable;

2° Que des fabricans actifs, des industriels véritables soient placés à la tête de chacune de ces maisons, comme gérans, dirigeant une société où tous les employés seront associés; qu'une seule administration surveille la fabrication et la vente; et que les frais d'exploitation de toutes les maisons qui opèrent maintenant sur tel ou tel genre, soient réduits aux dépenses d'une seule maison.

3° Que la nature de l'association pour les employés, chefs d'atelier et compagnons soit un salaire fixe d'abord, équivalant au strict nécessaire, et puis une part dans les bénéfices annuels, part accumulée en fonds de réserve, et en caisse de retraite.

4° Que pour la nourriture et l'habillement des compagnons, on prenne autant que possible des mesures d'uniformité, afin de réduire par la communauté des approvisionnemens les dépenses faites par chacun. Il est certain que cent ménages nourris et entretenus de cette façon, ne coûteront pas plus que ne dépensent aujourd'hui cent cinquante familles d'ouvriers.

5° Enfin nous demandons que le gouvernement, s'il en est besoin dans une ville qui regorge de capitaux, se fasse commanditaire des premières maisons qu'on tentera de fonder, mais commanditaire simple, sans aucune intervention dans l'organisation et l'administration des sociétés.

Le grand avantage que nous croyons voir dans cette organisation, c'est qu'elle prévient les fâcheux effets de la concurrence actuelle des fabricans entre eux vis-à-vis des acheteurs étrangers. Il sera facile aux hommes éminens qui dirigeront ces entreprises, de consulter l'état de la place, les périls des concurrences étrangères, les chances de mévente, etc. et de se baser sur cette connaissance pour la

vé en plaçant ses capitaux dans les fonds publics, mais la valeur de ces fonds varie, et, en fait de banque, il est de règle générale d'éviter des placements sur des sécurités flottantes.

CHANGES ÉTRANGERS. — LEUR EFFET SUR LA BANQUE. — Quoique la banque ne se livre à aucune opération commerciale, pas même en tirant sur l'étranger ou en acceptant ses traites, toutefois il est du devoir des directeurs d'avoir les yeux fixés sur le mouvement des changes, à cause de l'influence que ceux-ci exercent sur l'exportation et l'importation des métaux précieux.

Les relations commerciales qui existent entre des villes importantes telles que Londres, Paris, Amsterdam, Hambourg, nécessitent de fréquents envois d'argent et de traites, et le cours du change se règle par la nature des rapports existans. En temps de paix, la valeur des espèces est à peu près la même dans toutes les parties de l'Europe, parce que, alors, le transport de l'or s'effectue à très-bon compte, à moins de 5 shillings pour 100 liv. sterl., par exemple.

Le cours du change varie donc fort peu en temps de paix, car toutes les fois qu'il dépasse 1¼ % les négocians qui ont des remises à faire, prennent à la banque d'Angleterre de l'or ou de l'argent qu'ils expédient ensuite à l'étranger par l'entremise des maisons qui s'occupent exclusivement du transport des espèces. Pendant l'année 1823, les changes étant généralement en faveur de l'Angleterre, des sommes immenses y rentrèrent, mais le cours ayant tourné contre ce pays, vers la fin de 1814, il y eut des exportations considérables d'or et d'argent. A la suite de la panique de 1825, le prix des marchandises subit une baisse générale, et les changes revinrent encore une fois favorables à l'Angleterre, parce que toute baisse dans le prix des marchandises attire invariablement l'or et l'argent dans le pays où elle a lieu, par la raison toute simple que les produits s'y vendent à meilleur compte que partout ailleurs. Dans l'automne de 1828, la récolte ayant manqué dans quelques parties de l'Angleterre, le cours des changes étrangers tourna de nouveau contre ce pays, parce qu'on prévoyait qu'il deviendrait nécessaire d'exporter de l'argent sur le continent pour y acheter des grains. Or, il est du devoir des directeurs de la banque d'Angleterre, d'étudier attentivement toutes ces vicis-

situdes et de régler sur elles la circulation de leurs billets et de leur numéraire.

La banque d'Angleterre a la faculté d'étendre ou de restreindre le montant de ses billets en circulation, mais elle n'en use qu'avec une extrême circonspection. C'est ainsi que lorsqu'il est probable que les changes étrangers tomberont et que, par conséquent, la banque paraît devoir diminuer ses émissions de papier, les directeurs, loin de se déterminer sur de simples probabilités, attendent que des demandes extraordinaires aient eu lieu effectivement sur la banque. Et même alors, au lieu de diminuer directement leur circulation, ils se bornent à défendre que de nouveaux billets soient émis en remplacement de ceux en échange desquels le public a exigé de l'or.

En temps de paix, le prix de ce métal varie peu sur le marché de Londres, parce qu'il s'y règle sur celui des achats de la banque; il est actuellement de 31. 17 s., 9 deniers sterling l'once. Le prix de l'argent dépend du cours des changes étrangers, avec lequel il hausse ou il baisse. Rarement il arrive que la banque essaie d'agir sur le cours du change. Cependant dans quelques circonstances où il était important de prévenir la baisse du change avec Paris, il lui est arrivé d'envoyer à l'étranger une certaine quantité d'argent blanc, afin de diminuer d'autant la valeur des traites à tirer sur Londres. Les exportations de ce genre excèdent rarement quelques centaines de mille livres sterling, et elles ont toujours lieu en monnaies étrangères, en pièces d'argent ou en argent en barre.

RÉSERVE DE LA BANQUE EN ESPÈCES MÉTALLIQUES.

La banque a pour règle invariable de garder en réserve une somme égale au tiers du montant de ses billets en circulation. Ainsi, lorsque ce montant s'élève à 18 millions, 6 millions en numéraire forment la réserve proportionnelle, et 12 millions sont employés à produire un intérêt. Une telle réserve a presque toujours été suffisante; et, même à la fin de 1825, année si mémorable par les fausses spéculations qu'elle vit naître, l'or sorti de la banque avait couvert tous les achats faits sur les marchés étrangers, et les changes devenaient favorables à l'Angleterre, lorsque les faillites de plusieurs banques des comtés occasionnèrent de nouvelles demandes d'or sur la banque, lesquelles, s'élevant à plusieurs millions, épuisèrent presque sa réserve. A cette crise succéda une

longue tranquillité financière; car pendant les quatre ou cinq années suivantes, la banque n'eut à satisfaire à aucune exigence de quelque importance en ce genre. Mais en août 1830, les troubles qui venaient d'éclater en France et en Belgique, ayant produit dans ces deux pays une grande rareté de capitaux, contraignirent les négocians étrangers à emprunter des sommes considérables à leurs correspondans anglais. Ces sommes furent retirées de la banque, de telle sorte que, dans l'espace de moins d'une année, la réserve en or de cet établissement fut réduite de onze à six millions sterling (150 millions de fr.).

Ces exemples répétés d'une exigence soudaine, firent une loi aux directeurs de la banque d'avoir constamment en réserve une quantité considérable d'argent monnayé et en barre. Ils s'arrangèrent pour être désormais en mesure de suffire aux nécessités monétaires de la place de Londres, et de répondre aux exigences de toute détresse commerciale qui pourraient forcer encore les banquiers de la capitale et ceux des provinces à lever des sommes considérables en or des coffres de la banque d'Angleterre. A cet effet, la plus grande partie du capital disponible fut placée en valeurs vendables à volonté sur la place de Londres, telle que billets de l'échiquier, fonds publics, etc.

SOMMES DIVERSES DÉPOSÉES À LA BANQUE. — Les Anglais considèrent la banque comme étant un établissement exclusivement destiné à émettre du papier-monnaie, pour en approvisionner la capitale, et, jusqu'à un certain point, l'Angleterre tout entière. Telle est, en effet, sa plus importante fonction. Cependant elle opère encore sur une grande échelle comme banque de dépôt, et, à ce titre, elle reçoit pour en répondre:

1° L'argent des banquiers de Londres et de ceux des provinces;

2° L'argent des négocians de Londres et de tous autres individus;

3° Et principalement, l'argent du gouvernement. Sous ce dernier rapport elle rend à la trésorerie et aux autres administrations publiques les mêmes services que les banquiers ordinaires rendent à leurs clients, en effectuant quotidiennement des paiemens et des recettes pour leurs comptes respectifs.

(La suite à un prochain numéro.)

fixation des prix. Ainsi Lyon restera maître en Europe du marché des soieries, et nous ne verrons plus les cupidités particulières anéantir, par la hâte que chacun a de vendre, les plus riches espérances de notre industrie.

Alors il sera possible aussi aux administrations ainsi dégagées de toute nécessité pressante, de prévoir les instans de crise et d'appeler l'intervention du gouvernement soit au dedans soit au dehors, par les tarifs et la diplomatie, assez tôt pour prévenir des catastrophes qui maintenant peuvent se multiplier sans qu'on soit plus fort contre la dernière que contre la première.

Enfin, les ouvriers deviendront des hommes, des citoyens; ils acquerront cette vertu de la prévoyance qui est une garantie de bien-être pour eux et de sécurité pour la société. Des dissensions et des haines funestes seront pour jamais éteintes entre deux classes associées pour leur commun avantage.

On nous oppose un obstacle : où prendre des capitaux ? Nous avons déjà répondu en partie ; nous résumerons tout en un mot : dans la sûreté des entreprises clairement démontrée. Manque-t-on de capitaux maintenant pour fonder de misérables petites entreprises, surchargées de frais exorbitans et sans aucune certitude de vente ? — Les spéculations de bourse ont-elles tellement perverti le cours des fortunes particulières qu'il soit désormais impossible de les attirer hors de cette voie de loterie corruptrice ?

Enfin on objecte qu'un certain nombre de fabricans restent sans activité : nous répondons que l'écoulement des produits de Lyon sera assuré à des prix avantageux, que tous les hommes à idées industrielles, tous les dessinateurs habiles, tous les ouvriers actifs seront employés, mieux payés qu'aujourd'hui, et sûrs d'un avenir sans misère. — Si tout cela s'achète par la transformation en rentiers de quelques fabricans qui ne sont aujourd'hui ni industriels ni capitalistes, est-ce trop cher ? Anselme P.

On lit dans le Courrier du Bas-Rhin :

Strasbourg, lundi, 8 juillet. — De nouveaux désordres ont eu lieu dans la soirée de dimanche. Quelques attroupemens se sont formés vers la rue des Juifs; ils n'étaient composés en plus grande partie que d'enfans de 12 à 15 ans. Des cris et des sifflets ont poursuivi le préfet, le lieutenant-général et les commissaires de police revêtus de leurs écharpes. De nombreux détachemens de soldats sont venus sur les lieux; des patrouilles sillonnaient la ville en tous sens; les mesures étaient prises comme si le plus grand danger menaçait la tranquillité publique. Cependant les agitateurs, les factieux, comme on dit en style de proclamation, ne se sont montrés nulle part en force: des cris et des sifflets, à la vue de cet appareil militaire, voila à quoi s'est réduite l'émeute qu'attendaient les autorités.

Cependant des violences ont eu lieu; mais elles ont été commises par ceux-mêmes qui étaient chargés de les réprimer. Nous avons eu en miniature les actes d'arbitraire et de brutalité à l'aide desquels on rétablit l'ordre à Paris quand il est troublé.

Un grand nombre de citoyens inoffensifs ont été maltraités dans les rues et ont reçu des coups de crosse ou de baïonnettes; d'autres ont été arrêtés sans aucun motif, ou n'ont pu rentrer dans leurs maisons qu'après avoir reçu des injures ou de mauvais traitemens; plusieurs agens de police n'ont mis aucune modération dans leurs paroles, ni dans leur conduite: ils en voulaient surtout aux *agitateurs étrangers* signalés dans la proclamation de M. le maire; et des citoyens qui n'avaient d'autre tort que celui de parler français et de réclamer en faveur de personnes empoignées sans raison aucune, ont été assaillis d'injures par eux.

Les trois sommations ont été faites comme hier, au coin de la rue du Dôme, où il y avait au plus une vingtaine de citoyens paisibles; le préfet lui-même a ordonné de faire les sommations; puis, commandant aux troupes, il s'est écrié: *En avant, courez, ne faites pas de quartier!* Ces paroles nous ont été rapportées par plusieurs personnes qui les ont entendues.

Si les tentatives de désordre sont coupables et doivent être réprimées avec sévérité, les autorités sont coupables aussi quand par d'imprudentes mesures elles excitent le feu au lieu de l'éteindre; quand par des paroles irritantes elles provoquent des actes de violence et de brutalité de la part de ceux qui sont chargés d'exécuter leurs ordres. Cinq jours et cinq nuits de service extraordinaire et de fatigue avaient assez irrité les agens de police et les militaires pour qu'il ne fût pas nécessaire de les animer davantage encore.

Quelle que soit d'ailleurs leur opinion politique, tous les bons citoyens doivent être également indignés de voir les rues à la merci des sergens de police et des baïonnettes; il est temps maintenant que ces exploits nocturnes finissent; il est temps aussi qu'après avoir mis la ville tout entière en émoi pendant trois jours, lorsqu'il n'y avait encore aucune apparence de trouble, nos autorités veuillent bien nous rendre la paix et la tranquillité.

Plusieurs jeunes gens sont venus nous faire remarquer que dans la soirée de samedi les attroupemens qui étaient formés devant la maison de M. Saglio ont été attaqués sans aucune sommation préalable; les sommations n'ont été faites que quand la rue des Juifs eut été balayée par les troupes.

Ce qui montre jusqu'à quel point les arrestations ont été faites d'une manière arbitraire, c'est qu'aucune charge suffisante n'a pu être produite contre les individus arrêtés dans la soirée de samedi. Nous apprenons qu'ils ont été rendus à la liberté. Il en sera de même probablement de ceux ou au moins de la plupart de ceux qu'on a arrêtés dans la soirée de dimanche.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 15 juillet, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Paris, 10 juillet.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Le parti carliste médite en ce moment quelques folies. Un

de nos amis qui vient de parcourir la Bretagne et notamment les côtes du Morbihan, nous assure qu'il règne sur tout ce littoral et dans plusieurs parties de l'intérieur des terres une activité de communications au moins singulière; dans les campagnes, les partis paraissent se réorganiser; le clergé se donne un grand mouvement. On attend un moment mystérieux et comme un prochain messie (la majorité de Henri V.) L'ordre de rentrer *quant à présent*, a été envoyé aux bandes en petit nombre qui parcourent encore les campagnes mais cet ordre sera peu obéi.

Dans le Midi on a signalé aussi divers symptômes d'un mouvement prochain; de grands personnages ont couru les routes, etc.

Nous avons déjà dit que dans une certaine province on annonce tout bas le prochain débarquement du duc d'Angoulême suivi de Henri V. Dans les Pyrénées il est question aussi d'une invasion espagnole fiancée de déserteurs français, et de ce côté des Pyrénées on cherche à enrôler pour cette légion.

D'aucun côté ces préparatifs ne sont alarmans; le parti carliste est toujours sans force. Mais toujours il se berce d'illusions. A Paris même il y a des conférences entre des personnages revenus de Prague et d'autres tous qui font aussi d'immenses projets de contre-révolution.

— Au milieu des menaces de dissolution qu'on a jetées aux états constitutionnels du grand-duché de Bade, s'ils oseraient s'opposer en séance publique aux décrets de la diète de Francfort, les députés tout en consentant à la séance secrète n'en ont pas moins déclaré que les modifications apportées par le gouvernement de Bade à la législation de la presse sans le concours des chambres étaient inconstitutionnelles.

Après une déclaration semblable, le gouvernement badois croira-t-il devoir mettre à exécution sa menace de dissolution? C'est ce qu'on ne peut pas tarder à apprendre; mais quoiqu'il arrive, les états de ce pays viennent de donner aux autres chambres de l'Allemagne un exemple qui ne peut manquer d'être suivi.

C'est ainsi que sur tous les points de l'Allemagne méridionale la lutte s'engage de plus en plus entre le principe de la liberté et l'absolutisme. Cependant la vieille féodalité tient encore par tant de racines dans le sol de la Germanie, que l'avenir de l'Allemagne constitutionnelle reste encore une question douteuse et controversée.

Avec quelque attention que l'on suive les faits qui se succèdent dans les divers états de la confédération, on reconnaît partout l'existence des partis; mais il est difficile de bien apprécier leur force: depuis quelque temps on s'observe mutuellement.

Cependant les événemens marchent, les principes de liberté s'infiltrent de plus en plus dans les mœurs des populations transrhénanes, et l'initiative qui vient de prendre la chambre de Bade est une nouvelle preuve que le temps n'est pas loin où la lutte doit s'engager d'une manière plus sérieuse entre la haute diète d'une part et de l'autre les chambres législatives.

Chacun du reste connaît les projets de la Prusse et de l'Autriche.

On n'ignore pas que ces deux puissances veulent absorber les petits états et se partager l'Allemagne.

La proposition présentée à la diète de former une armée confédérée dont la section du Nord serait commandée par un officier prussien, et celle du midi par un Autrichien, est bien connue. Elle a été retirée comme prématurée, et l'on regarde comme plus sage d'essayer de mettre d'abord tous les petits princes en dissidence avec leurs sujets, afin que plus tard le partage devienne possible.

C'est dans ce but que dès long-temps on a forcé les princes de la confédération d'entretenir de grandes armées et de faire des dépenses exorbitantes, afin d'une part d'écraser les peuples et d'avoir de l'autre une réserve de soldats disciplinés dans le cas où la Prusse et l'Autriche auraient une guerre à soutenir. Mais on s'est aperçu que ces malheureuses constitutions accordées dans les temps débouaires de 1814 et les assemblées qui en sont résultées, allaient produire des économies, réduire les dépenses, bref créer une Allemagne indépendante des grandes puissances. Alors on s'est promis de détruire ces constitutions, et l'on a considéré comme un chef-d'œuvre de ruse et de politique de rendre les princes eux-mêmes instrumens de cette destruction et de leur propre impopularité.

La Prusse travaille en ce moment à démontrer les avantages de l'unité et à prouver à l'Allemagne combien l'administration prussienne la rendrait plus heureuse que celles des petits souverains, incapables de défendre l'indépendance ou les institutions du pays.

— Outre la circulaire officielle que le ministre de l'intérieur a adressée aux préfets des départemens pour les solennités de juillet, il leur a envoyé aussi des instructions particulières sur les mesures qu'ils auront à prendre pour empêcher ce qu'il appelle les démonstrations républicaines.

— Parmi les étrangers qui ont été arrêtés à Paris depuis quelques jours on compte plusieurs Allemands; on cite entre autres M. Wolfram qui a été arrêté avant-hier.

— On dit que quelques puissances étrangères avaient commencé des négociations entre don Pedro et la cour d'Espagne. Elles auraient voulu que don Pedro renoncât à établir un gouvernement constitutionnel en Portugal, et à ce prix elles lui auraient accordé leur protection.

On avait répandu hier le bruit que le gouvernement espagnol avait envoyé une expédition pour s'opposer à l'invasion des troupes constitutionnelles dans les Algarves. Ce bruit était tout-à-fait sans fondement. Le cabinet de Madrid est au contraire peu favorable à l'insurrection de don Miguel, et si d'un côté il devait voir avec déplaisir un gouvernement constitutionnel s'établir à Lisbonne, il n'est pas non plus sans inquiétude sur l'espèce de patronage que don Miguel a accordé à l'infant don Carlos. Aussi des lettres arrivées aujourd'hui de Madrid annoncent que les capitaines-généraux des provinces espagnoles limitrophes du Portugal ont reçu l'ordre de surveiller les frontières avec la dernière rigueur. Quelques troupes ont dû même être dirigées de ce côté.

— La grippe a beaucoup diminué d'intensité à Paris; mais la plus grande partie de la population en a été affectée. Il y a un nombre de personnes chez qui la grippe a développé d'autres maladies plus sérieuses dont quelques-unes ont même été mortelles.

— Les dernières nouvelles de Lisbonne annoncent que la grippe y a beaucoup perdu de son intensité.

— On est fort occupé au ministère de la marine d'un travail sur des améliorations qui doivent être apportées dans quelques ports de mer. Il paraît que plusieurs préfets mari-

times demandent des sommes considérables pour des réparations.

On s'occupe aussi du désarmement d'un certain nombre de vaisseaux de guerre, et lorsque notre flotte du Levant sera rentrée en partie dans nos ports de mer, quelques-uns des vaisseaux qui la composent seront aussi désarmés. Cependant il a été décidé que la France conserverait dans le Levant une force navale permanente plus considérable que celle qu'on y avait laissée jusqu'au moment de la lutte turco-égyptienne.

— On remarque que les agens miguélistes se donnent depuis quelques jours beaucoup de mouvement pour placer de l'emprunt de don Miguel. Leurs efforts ont du reste peu de succès, et les cours de cette valeur sont presque toujours nominaux.

— On a augmenté le nombre des régimens de cavalerie autour de la capitale. Plusieurs régimens d'infanterie ont été remplacés par de la cavalerie.

— Le *Moniteur* contient ce matin 1^o la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique; 2^o l'ordonnance suivante: « Louis-Philippe, roi des Français, etc.

Vu la demande adressée le 21 juin 1833 à notre ministre secrétaire-d'état des affaires étrangères au nom du roi de la Grèce par M. le prince de Soutzo, son ministre plénipotentiaire à Paris, à l'effet d'obtenir l'acte de garantie de la France pour le tiers de l'emprunt de 60 millions de francs que le gouvernement grec déclare avoir contracté en conséquence de la convention signée le 7 mai 1832, entre la France, l'Angleterre et la Russie d'une part et S. M. le roi de Bavière de l'autre.

Vu la loi du 14 juin 1833, portant autorisation de donner cette garantie,

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état des finances,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. L'emprunt de soixante millions de francs contracté par le gouvernement grec est garanti par la France jusqu'à concurrence de vingt millions formant le tiers dudit emprunt, et la portion pour laquelle le trésor public sera engagé envers les porteurs ou propriétaires du tiers à défaut de paiement de la part du gouvernement grec.

Art. 2. Le sieur de Boubers, maître des requêtes, secrétaire-général du ministère des finances, est nommé commissaire spécial à l'effet de certifier la garantie exprimée en l'article 1^{er} sur les obligations et titres de l'emprunt grec représentant la somme de vingt millions de francs.

Nos ministres secrétaires-d'état des affaires étrangères et des finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de la présente ordonnance.

Fait à Paris, le 9 juillet 1833.

Signé LOUIS-PHILIPPE.

Contresigné : HUMANN, ministre des finances.

— Les lettres de la Bavière-Rhénone annoncent l'accession du duché de Bade à l'union commerciale de la Bavière et du Wurtemberg.

— Le général en chef autrichien qui commande en Italie a annoncé au consul-général suisse à Milan que les camps de troupes qui se forment maintenant sur les divers points du voisinage de la Suisse, ne sont que les camps d'exercice qui se réunissent tous les ans et qui par conséquent sont tout-à-fait étrangers à des combinaisons stratégiques et politiques.

Il paraît du reste que cette communication n'empêche pas le vorort d'exercer la plus grande surveillance sur les mouvemens autrichiens dans la haute Italie.

— On assurait hier que la statue de Napoléon devait être placée pendant la nuit sur la colonne de la place Vendôme. Aussi ce matin beaucoup de monde s'était rassemblé sur la place pour voir si l'œuvre de M. Seurre avait été hissée. Mais l'attente générale a été trompée, on n'a pu rien découvrir. Il est certain d'ailleurs que cette opération se fera pendant la nuit.

On croit qu'il faudra plusieurs jours. En conséquence, lorsqu'elle sera placée, elle ne sera pas immédiatement exposée aux regards du public; mais elle sera recouverte jusqu'aux anniversaires de juillet, époque à laquelle doit avoir lieu l'inauguration solennelle.

On annonce que le jour de cette inauguration M. Seure sera nommé chevalier, et M. Crozatier officier de la Légion-d'Honneur.

ÉVÉNEMENS DU PARA.

Extrait du rapport du capitaine Lemaître, commandant le brick français la *Lousia*, parti du Para le 6 mai, et arrivé à Nantes.

A mon arrivée au Para, je trouvai ce pays dans une grande agitation; l'ancienne haine qui existe entre les Portugais et les Brésiliens s'était réveillée plus forte que jamais. Déjà l'on comptait beaucoup de ces premiers assassinés par les Brésiliens, et ceux des Portugais qui étaient dans les villes étaient menacés tous les jours d'un pareil sort. Les autorités qui se trouvaient à la tête de ce parti brésilien avaient peu à peu désarmé la garde nationale, qui, toute composée de Portugais et de Brésiliens adroits et naturels, tous possédant des établissemens et de la fortune, étaient intéressés à la conservation du bon ordre. Ces armes avaient passé dans les mains de gens sans aveu, et qui, n'ayant rien à perdre, n'avaient qu'à gager dans le désordre qu'ils espéraient. On attendait de jour en jour d'autres autorités, et toutes les personnes tranquilles les appelaient de tous leurs vœux; mais celles qui étaient au pouvoir, pour s'y maintenir et pour grossir leur parti, firent venir de la campagne beaucoup de naturels qui ne vivent pas de chasse, et qui ne venaient au Para que dans l'intention de piller. La ville était dans cet état, lorsque les Portugais apprirent que le samedi 6 avril, veille de Pâques, à l'heure de l'Alluya, on devait les assassiner. Ils se réfugièrent, le 5, à bord de tous les navires qui se trouvaient en rade; mais cet avis s'étant trouvé faux, quelques-uns retournèrent à terre; mais la plus grande partie, ne se sentant pas à ce calme apparent, restèrent à bord des navires, sous la sauve-garde des pavillons.

Sur ces entrefaites, arriva un navire qui apportait le nouveau président; les anciennes autorités refusèrent de le recevoir; et ce fut le sujet de plusieurs conseils municipaux. Quelques jours après, une grande corvette brésilienne mouilla devant la ville; on croyait généralement que cette corvette, aidée de celle qui était en station à Para, protégerait les Portugais et installerait le président Mariana dans son poste; mais il n'en fut rien, et le président demeura à bord du piquebot qui l'avait amené; pendant ce temps, les Portugais menacés de tous côtés se réfugièrent à bord des navires; d'autres, pour ne pas être surpris, se rassemblaient dans différentes maisons, décidés à se défendre en cas d'agression. Le 15 avril, le juge de paix ayant appris que, chez un Portugais, nommé Jalés, il y avait un rassemblement de trente-deux per-

bonnes armées, envoyant sommer le sieur Jallés de se rendre à son bureau; le Portugais, sachant bien que s'il y allait on le conduirait en prison, refusa de se rendre à l'ordre du juge de paix et accompagna ce refus de paroles injurieuses.

Le lendemain, 16 avril, à six heures du matin, la maison du sieur Jallés fut entourée par un fort détachement de cette populace armée, et comme on prévoyait de la résistance, Jallés et ses compagnons étant d'anciens militaires et gens de cœur, on fit avancer trois pièces de canon pour tirer sur la maison; alors Jallés et ses amis firent feu par les fenêtres, tuèrent sept à huit hommes et en blessèrent autant, ce qui épouvanta tellement cette populace, que tout le détachement s'enfuit en jetant à terre les fusils. Le président et le général se rendirent sur les lieux, et firent avancer la garde municipale, qui soutint le feu de la maison de Jallés; le président et le général pointèrent eux-mêmes les premiers coups de canon, deux autres furent amenés; ainsi cinq pièces faisaient feu sur cette maison.

Dès les premiers coups de fusil, je me transportai chez mon cousin pour lui offrir mes services s'il en avait besoin, et je donnai l'ordre à mon bord de hisser le pavillon et de recevoir tous ceux qui se présenteraient. Tous les Portugais cherchaient à gagner le bord de la mer pour se soustraire au massacre qui avait commencé avec le feu de la maison de Jallés. Les malheureux qui n'eurent pas le temps de gagner une embarcation furent assassinés impitoyablement; en vain ils imploraient leurs bourreaux. On les emmenait comme pour les conduire en prison; mais après avoir fait quelques pas, ces bêtes féroces les poussaient en avant, et, reculant de quelques pas, ils tiraient dessus à bout portant; d'autres, joignant l'ironie à la férocité, disaient à ces malheureux: « Voyons si tu sais courir. » Puis les forçaient de s'éloigner pour avoir le cruel plaisir de tirer dessus.

Pendant ces scènes de carnage, la maison du consul français fut ouverte à tous les malheureux qui voulaient s'y réfugier, et il s'en est trouvé jusqu'à cent trente à quarante. Le consul lui-même, malgré les balles qui sifflaient dans les rues, sortit plusieurs fois pour engager les autorités à faire cesser un carnage qui déshonorait la nation. Lui-même s'adressait aux soldats et les engageait à être plus humains. Plusieurs de ces malheureux furent arrachés des mains de leurs assassins par le consul lui-même. L'un d'eux cherchant avec deux de ses compagnons à gagner le bord de la mer, fut saisi par ces brigands; deux tombèrent sous leurs coups, et le troisième allait subir le même sort lorsque sa femme brésilienne sort de sa maison presque nue, et fait un rempart de son corps à son mari. Ce malheureux allait être massacré dans les bras de sa femme, si M. Crouan, sous les fenêtres duquel se passait cette scène, ne se fut précipité dans la rue et ne fut parvenu, non sans peine ni sans danger, à faire entrer dans sa maison le mari et la femme.

Pendant trois jours ces massacres continuèrent, quoique dès le second jour on eût désarmé les troupes de leurs fusils; mais on leur avait laissé, sans doute à dessein, leurs baïonnettes et leurs couteaux. Les assassinats continuaient avec plus d'impunité, puisqu'ils se commettaient sans bruit.

Le 18, M. Crouan, ne pouvant garder chez lui tous les réfugiés qui y étaient et craignant d'ailleurs que cette populace armée, qui était sans chefs, du moins apparens, ne se portât à quelque extrémité contre sa maison, demanda au président un sauf-conduit pour embarquer tous les Portugais qui étaient chez lui; ce qui lui fut accordé. M. le consul s'entendit avec moi, et le 18, à dix heures du matin, ma chaloupe et mon canot, commandés par moi et portant pavillon tricolore, se rendirent devant la maison de M. le consul; là, nous embarquâmes tous les réfugiés, mais pendant ce temps la populace s'amassait autour de nous, et comme nous débordions, plusieurs nous mirent en joue. Les officiers, qui étaient envoyés pour protéger l'embarquement, les empêchèrent de faire feu; je gagnai mon bord sans accident, et j'eus le bonheur d'avoir contribué à sauver bon nombre de ces malheureux, dont j'eus pendant dix à douze jours 75 à 80 à mon bord, la plupart sans ressources, presque nus, et qui ne retournèrent à terre que lorsque la tranquillité fut rétablie.

Cependant, malgré que le calme fût rétabli, tous les Portugais ne retournèrent pas à terre; beaucoup se trouvaient compromis par les événements qui avaient eu lieu jusqu'à mon départ. J'en eus de vingt à trente à mon bord; mon navire étant prêt à partir, plusieurs me demandèrent à passer avec moi pour les mettre aux Açores.

J'acceptai la proposition et j'embarquai vingt passagers, dont la plus grande partie n'avait pas de passeport. Ceux-là furent m'attendre au bas de la rivière et je les pris au moment de mettre dehors. Parmi les passagers que je conduisis aux Açores, trois appartenaient à l'armée et possédaient des grades supérieurs; les autres étaient des négociants du Para et des habitants riches. Je partis de la rivière le 9 mai et je n'eus rien de remarquable dans ma traversée. Le 13 juin je vis les Açores; et le 14 je mouillai sur la rade d'Angra (île de Terceira). Le 15, je débarquai mes passagers, moins deux, qui continuèrent le voyage jusqu'à Nantes; le 16, j'embarquai quelques vivres, et à deux heures de l'après-midi du même jour j'étais sous voiles pour continuer mon voyage.

Jusque-là les étrangers ont été respectés, mais il est à craindre que ces forcenés, lorsqu'ils ne trouveront plus de Portugais à tuer et à piller, ne se portent à quelques extrémités envers ceux surtout qui ont secouru les malheureux qui ont échappé à ces massacres. Plusieurs ont déjà fait des menaces à M. Crouan, en lui disant: « Si pareille chose revient, ce sera votre maison que nous visiterons la première. »

Malgré cela, les autorités font respecter les étrangers par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, et j'en citerai un exemple. Un soldat ivre insulta un drapeau tricolore placé à la fenêtre d'un Français; le propriétaire du drapeau fut de suite porter sa plainte au président, qui le renvoya au général. Celui-ci fit assembler son état-major, et se rendit avec lui, à la tête d'un détachement de 50 hommes, devant la maison du Français. On allait fusiller le militaire, quand le Français intervint et dit qu'il était satisfait. Le général céda à ses instances, mais voulut que le militaire fût puni; il lui fit administrer à l'instant même cinquante coups de plat de sabre sur les épaules, ensuite il fut dégradé et chassé de son régiment.

Les navires de guerre français viennent rarement dans ces pays; il serait cependant très-utile qu'il en parût quelquefois pour faire respecter les Français et leurs propriétés, et protéger le commerce qu'ils font au Para, commerce qui depuis quelques années a pris beaucoup d'extension, et qui est susceptible d'en prendre davantage si le pays devient tranquille, surtout tant que le Portugal ne pourra pas expédier.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — Londres, 8 juillet. — Consolidés 90 1/4. Conpon détaché, 88 3/4 7/8.

— Le gouvernement vient de donner l'ordre à Portsmouth d'envoyer dans le Tage trois nouveaux bâtimens, la frégate *Le Belvédère* de 42 canons et deux autres navires de guerre. Le *Talavera* est déjà en route pour la même destination.

On présume que ce déploiement de forces a quelque rapport avec le refus de don Miguel de permettre que les vins appartenant aux sujets anglais fussent embarqués directement du Douro pour l'Angleterre. Il voulait que les vins fussent envoyés par terre jusqu'à Avéro où ils seraient embarqués.

C'est ce soir que doit avoir lieu la fête de Wauxhall, au profit des Polonais; on croit qu'elle sera brillante.

— Le *Globe Anglais* croit à un changement dans le ministère espagnol, par suite de la protestation de l'ambassadeur de Naples contre la succession au trône de l'infante Isabelle.

On croit que le ministère aurait dû prévoir et empêcher cet incident.

— S'il faut en croire un bruit assez généralement répandu, les pairs torys seraient résolus de réunir toutes leurs forces demain soir pour faire échouer le bill relatif aux cours locales.

ESPAGNE. — Madrid, 1^{er} juillet. — Les entrevues diplomatiques entre les ministres étrangers et M. Zea, qui depuis quelque temps avaient entièrement cessé, ont repris depuis deux jours. M. de Rayneval a encore passé hier deux heures dans le cabinet du ministre.

On dit que notre cabinet a rompu avec don Miguel.

Les lettres des provinces sont favorables. On dit cependant qu'il y a eu quelques troubles dans les campagnes limitrophes du Portugal.

— Les lettres de Lisbonne du 29 juin annoncent que les troupes sous les ordres du comte de Villafior ont eu une affaire le 28 au soir, près de Tavera, avec les troupes constitutionnelles, et que les Miguelistes ont été battus. Tavera est tombé au pouvoir des constitutionnels.

PORTUGAL. — La *Gazette de Madrid* du 29 juin publie l'article sui-vant sous le titre de correspondance particulière :

Nous apprenons qu'une division expéditionnaire, envoyée par les rebelles de Porto, est débarquée le 24 courant au soir avec 2,000 hommes commandés par le général Villafior, sur un point laissé sans défense de la côte des Algarves, entre Cace la et Montegordo.

Après leur débarquement, ces troupes se sont dirigées du côté de Tavera. Cette expédition s'était présentée à l'embouchure du Tage et sur quelques autres points de la côte; mais ayant trouvé les troupes et les habitants décidés à la recevoir avec fermeté, elle s'est déterminée à aller débarquer sur ce point éloigné et sans défense.

Le gouvernement a aussitôt ordonné à 5000 hommes des garnisons les plus voisines du point de débarquement de marcher au plus tôt contre les rebelles; ces troupes auront pour auxiliaires les royalistes et presque tous les habitants des Algarves décidés à s'opposer à l'invasion de leur territoire. Une partie de la garnison de 10,000 hommes sortira aussi de la capitale pour aller à la rencontre des rebelles s'ils font mine d'approcher.

Le duc de Cadaval a passé la revue de cette garnison dont les soldats, de même que les volontaires royalistes et les habitants ont manifesté le meilleur esprit et la ferme résolution de soutenir notre souverain adoré, don Miguel I^{er} et l'indépendance du Portugal.

On dit que le départ de l'expédition ayant diminué les forces de la garnison de Porto, notre armée va enfin donner l'assaut à la place.

— Le *Sun* prétend que la France propose à l'Angleterre de remettre le gouvernement de Portugal entre les mains d'une régence dans laquelle ni don Pedro ni don Miguel ne seraient admis.

Les dernières nouvelles de Portugal arrivées par la voie d'Angleterre annoncent que le duc de Palmella attaqua, le 24 juin dernier, les positions de l'ennemi à l'embouchure de la Guadiana, près de la frontière d'Espagne, et non à Lagos, comme on l'avait annoncé.

— Le général Bourmont est parti jeudi passé de Plymouth, accompagné de deux aides-de-camp seulement. Il devait, dit-on, débarquer à Vigo et gagner les lignes de don Miguel par terre; la distance est très-courte.

Avant son départ de Londres, don Miguel avait eu pendant deux ou trois jours des conférences secrètes avec lord Beresford. Ce dernier a, dit-on, beaucoup influé sur la détermination prise par l'empereur français de s'embarquer pour cette expédition. Le général Bourmont a hésité jusqu'au moment où il a été assuré de secours pécuniaires si vivement désirés par don Miguel.

PRUSSE. — Berlin, 30 juin. — Plusieurs étrangers de haut rang et des généraux de divers pays ont déjà reçu l'invitation d'assister aux grandes manœuvres que nos troupes exécuteront près de Magdebourg. Peut-être même que l'empereur de Russie s'y rendra, au moins assure-t-on que S. M. l'impératrice viendra cette année visiter ses parens, accompagnée par son frère le prince Albert, qui est maintenant à St-Petersbourg.

La reine douairière de Bavière et toute notre cour sont toujours à Potsdam, où une série de fêtes se prépare. Aujourd'hui il y a fête de famille dans l'île des Paons.

Le comte de Lusi vient d'être nommé pour résider près du roi Othon en Grèce. Ce diplomate est d'une famille originaire des îles Ioniennes, et a depuis long-temps sollicité ce poste.

On travaille avec activité à l'établissement des lignes télégraphiques, et sous peu nos communications avec les provinces de l'ouest du royaume seront ouvertes par cette voie.

Notre commerce se flatte de l'espoir que bientôt la Prusse prendra part aux avantages du traité de commerce qui se négocie entre la France et l'Angleterre, et qu'elle jouira de toutes les prérogatives des nations les plus favorisées.

On a remarqué avec satisfaction que l'abolition de la peine des lattes dans notre armée n'a eu que de bons résultats; cette mesure, blâmée par quelques vieux militaires, ne saurait donc être regardée comme prise inconsidérément.

Un de nos bons écrivains et critiques littéraires, M. Rellstab, se trouve encore enveloppé dans un nouveau procès, qui lui est intenté cette fois par le directeur-général de la musique, M. Sponcini. Mais personne ne doute que ce dernier, dont l'humeur devient de jour en jour plus irritable, ne perde sa cause et n'en soit pour les frais. (Correspondant de Nuremberg.)

BAVIÈRE RHÉNANE. — Deux-Ponts, 2 juillet. — Cette nuit, vers une heure du matin, les docteurs Wirth, Siebenpfeiffer et tous les autres accusés de délits de la presse ou de délits politiques, qui gémissaient depuis si long-temps dans la prison de cette ville, en ont été tirés pour être transférés dans celle de la forteresse de Landau. Ils ont été conduits dans des chaises de poste et placés entre des gendarmes. Un escadron de cheval-légers leur servait en outre d'escorte, et il y avait des cavaliers échelonnés le long de la route d'ici à Landau (15 lieues), afin qu'aucun retard ne put être apporté au transfert. Ils doivent arriver ce soir à Landau où ils seront jugés.

Il y a, comme on sait, une nombreuse garnison bavaroise en cette place, et le tribunal est d'ailleurs bien composé, dit-on. On avait pris ici l'heure avancée de la nuit et soigneusement gardé le secret sur le transfert, afin d'éviter un grand concours de monde. Néanmoins déjà, à dix heures du soir, il s'était formé de nombreux groupes autour de la prison; ceux-ci ne se sont point séparés avant le départ des prisonniers, et les ont suivis jusqu'à la grande place, en leur exprimant par de bienveillans adieux et des vœux pour une issue favorable de leur procès, la part qu'ils prenaient à leur infortune. La police et le militaire sur pied toute la nuit ne sont heureusement point intervenus; il n'y a donc eu ni troubles, ni le moindre désordre.

Les personnes compromises par les événements de Neustadt, le 28 avril, lors de la dernière fête de Hambach, et qui étaient accusés d'avoir maltraité l'ancien bourgmestre Dask et en outre de s'être mises en révolte au nombre de plus de vingt individus, viennent d'être jugées, non à Neustadt, où les événements ont eu lieu, mais à Frankenthal. Il y avait trois contumaces: Blaufus, Emweiler et Klein, qui ont été condamnés, les deux premiers à 5 ans, et le dernier à 3 ans de réclusion. (Celui-ci est déjà embarqué pour l'Amérique.) Des accusés présents, Fritzeiler a été condamné à deux mois, et Héderich à deux semaines de prison. Les autres ont tous été acquittés.

HESSÉ-ELECTORALE. — Cassel, 2 juillet. — Le procès intenté par la dernière commission permanente des états du ministre de la justice et de l'intérieur, à M. Hassenpflug, qui par deux fois a eu ordre de comparaître devant le tribunal de cette ville, n'aura point de résultat. Il était facile au reste de prévoir que le favori du prince co-régent, quelque abus de pouvoir qu'il se fût permis, ne serait point jugé. Hier il a été annoncé, pendant la séance de la chambre des députés, que ce procès ne pouvait avoir de suite, décision motivée sur un défaut de légitimation (sans doute défaut d'autorisation du gouvernement de le mettre en cause.)

BEAUCAIRE.

Le bateau à vapeur l'ABELLE, connu par la supériorité de sa marche, partira de Lyon pour Beaucaire, lundi 15 courant, à 4 heures du matin, du port de l'Archevêché.

Un second départ aura lieu, le dimanche 21 courant, du même port. (1986 2)

ANNONCES DIVERSES.

(1953 6) A vendre.—Fonds de café. S'adresser chez M. Lacoix, liquoriste, rue St-Dominique, n° 13.

(1988) On voudrait trouver dans les environs de la place du Plâtre, un magasin pour entrepôt d'épicerie.

S'adresser place du Plâtre, n° 1, au portier.

(1964 6) La pharmacie de MACORS fils aîné, successeur de Paul Macors père, est toujours établie rue St-Jean, n° 30, à Lyon. Ce n'est absolument que dans cette pharmacie que l'on trouve le véritable sirop vermifuge, approuvé par décret spécial, et le sirop pectoral de mou de veau fait par distillation. On fera connaître ultérieurement, par les journaux, lorsqu'un dépôt de ces sirops sera établi dans la pharmacie que vient d'élever le sieur Paul MACORS fils cadet, rue Puits-Gaillet, en face le Théâtre, à Lyon.

SIROP ANTI-GOUTTEUX

de M. BOUBÉE, pharmacien à Auch, sous les auspices du docteur CAMPARDON.

Les succès constants et multipliés qu'obtient ce médicament, le font considérer comme le seul agent thérapeutique qui combatte avec avantage et sans danger la goutte et es rhumatismes aigus et chroniques. Il dissipe en quatre jours l'accès de goutte le plus violent, et, par un usage périodique, prévient le retour des paroxysmes, ramène à leur état naturel les affections remontées, et rend la force et l'élasticité aux parties où ces maladies ont établi leur siège.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (1987)

(1989) Paul Aicard, fils de Jacques de Mottedo, du Port-Maurice, est parti de Lyon le 20 du mois de mai pour Marseille, afin d'y exercer son état d'imprimeur; il est muni d'un passeport du consul de Sardaigne du 18 mai 1833.

Les personnes qui connaîtraient son domi-

cile actuel, sont priées d'en informer ses parens, rue St-Hélène, n° 29, et rue Sarron, n° 22, maison Derbiès.

THÉÂTRES.

Spectacles du 13 juillet.

GRAND-THÉÂTRE.

Relâche.

CÉLESTINS.

La Mairaine, vaud. — Le Savant, vaud. — La Mouche du Mari, vaud. — Les vieux Péchés, vaud.

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE PARIS du 10 juillet.

Cinq p. 0/0, 104f 25 104f 30 104f 20 104f 25
— fin courant, 104f 45 104f 55 104f 45 104f 45

Empr. 1831,	104f
Quat. p. 0/0,	94f 50
Trois p. 0/0,	77f 45 77f 50 77f 45 77f 50
— fin courant,	78f 60 78f 65 77f 50 77f 50
Naples,	92f 10 92f 10 92f 92f
— fin courant,	92f 30 92f 35 92f 30 92f 30
Emp. d'Esp.	87f 1/2
Rente perp.	73f 3/8
Cortès,	»
Emp. rom.	91 5/8
Emp. belge,	94 5/8
Haiti,	165
Act. de laban.	1737 50
Quat. canaux.	1155
Caisse hypot.	575



Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOTTET, quai Saint-Antoine, n. 36.